

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 9 AOUT 2022

Le 9 aout 2022 à 19h00, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Lesparre-Médoc, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Président du CCAS.

PRÉSENTS : M. GUIRAUD, MME GARRIGOU, MME BASQUE, MME MEYER, MME BAHOUGNE, MME NEOLIER, M. ROBERT, M. HIRTZ, M. LE BREDONCHEL.

Administrateurs formant la majorité des membres en exercices, lesquels se trouvent au nombre de quinze.

ABSENTS REPRESENTÉS : M. BIDOUZE, qui a donné procuration à Mme GARRIGOU
MME ROHEL qui a donné procuration à M. LE BREDONCHEL
MME BOURSEAU qui a donné procuration à Mme NEOLIER

ABSENTES : MME BOUDEAU, MME RASCAR, MME LANNELUC.

M. LE BREDONCHEL est désigné en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivité Territoriales.

★★★★★★

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 9

NOMBRE DE SUFFRANCES EXPRIMES : 12

DATE DE LA CONVOCATION : 26 juillet 2022

★★★★★★

RAPPORTEUR : M. Bernard GUIRAUD

N° 104- OBJET : Approbation du procès-verbal du 7 juin 2022.

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de sa séance précédente,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ADOPTE A L'UNANIMITE**

↳ Le PV de la séance du 7 juin 2022.

A Lesparre-Médoc, le 10 aout 2022

**Pour extrait conforme,
Le Président du CCAS**

Bernard GUIRAUD

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 7 JUIN 2022



Le 7 juin 2022 à 19h00, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Lesparre-Médoc, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, sous la Présidence de Mme GARRIGOU Murielle.

PRÉSENTS : MME GARRIGOU, MME BOURSEAU, MME BASQUE, MME MEYER, MME BAHOUGNE, MME NEOLIER, M. ROBERT, M. BIDOUZE, M. LE BREDONCHEL.

Administrateurs formant la majorité des membres en exercices, lesquels se trouvent au nombre de quinze.

ABSENTS REPRESENTÉS : M. GUIRAUD qui a donné procuration à Mme GARRIGOU
M. HIRTZ, qui a donné procuration à Mme MEYER
MME ROHEL qui a donné procuration à M. LE BREDONCHEL

ABSENTES : MME BOUDEAU, MME RASCAR, MME LANNELUC.

M. LE BREDONCHEL est désigné en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivité Territoriales.

★★★★★★

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 9

NOMBRE DE SUFFRANCES EXPRIMES : 12

DATE DE LA CONVOCATION : 24 mai 2022

DATE DE L'AFFICHAGE : 13 juin 2022

★★★★★★

RAPPORTEUR : Mme Murielle GARRIGOU

N° 100- OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de sa séance précédente, le Conseil d'Administration,

ADOpte A L'UNANIMITE

↳ Le PV de la séance du 31 mars 2022.

RAPPORTEUR : Mme Murielle GARRIGOU

N° 101- OBJET : Création d'un Comité Social Territorial commun entre le CCAS-Commune

Monsieur Bernard GUIRAUD, Président du CCAS, précise aux membres du Conseil d'Administration, que les articles L 251-5 à L.251-10 du code Général de la Fonction Publique (article 32 et 32-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale) prévoient qu'un Comité Social Territorial est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au -moins cinquante agents, ainsi qu'auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents.

Il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une commune, de plusieurs établissements publics rattachés à cette collectivité, de créer un Comité Social Territorial compétent à l'égard des agents de la collectivité et de l'établissement, à condition que le nombre d'agents soit au moins égal à cinquante agents,

Envoyé en préfecture le 18/08/2022
Reçu en préfecture le 18/08/2022
Affiché le 18/08/2022
ID : 033-263302374-20220810-DEL_104A-DE

Considérant l'intérêt de disposer d'un Comité Social Territorial commun compétent pour l'ensemble des agents de la collectivité et du CCAS.

Considérant que les effectifs d'agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public, contractuels de droits privé au 1^{er} janvier 2022 :

Considérant l'effectif de la Commune : 104 agents

Considérant l'effectif du CCAS : 4 agents

permettent la création d'un Comité Social Territorial commun.

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de sa séance précédente, le Conseil d'Administration,

DECIDE A L'UNANIMITE

☞ De créer un Comité Social Territorial commun des agents du CCAS et de la Commune,

☞ D'adopter le fonctionnement du Comité Social Territorial commun tel que décrit par la commune de Lesparre-Médoc, dans sa délibération portant création d'un Comité Social Territorial commun et précisant le fonctionnement de l'instance.

RAPPORTEUR : Madame Murielle GARRIGOU

N°102- OBJET : Adoption du planning des animations seniors du mois de septembre 2022

Madame Murielle GARRIGOU, rappelle qu'une ligne budgétaire pour l'animation des seniors a été prévue afin de rompre l'isolement.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

DECIDE À L'UNANIMITÉ

☞ D'adopter le planning des animations du mois de septembre comme détaillé ci-dessous.

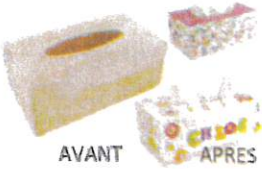




☞ D'autoriser le régisseur à encaisser à l'inscription, les participations qui seront demandées.
Les participants devront régler directement aux prestataires la partie restant à leur charge.

DATES DES ANIMAT


Envoyé en préfecture le 18/08/2022
 Reçu en préfecture le 18/08/2022
 Affiché le 
 ID : 033-263302374-20220810-DEL_104A-DE

Sans inscriptions vous ne pourrez pas participer aux activités.
 Et pour une meilleure organisation nous vous attendons 10 minutes avant l'horaire fixé des ateliers.

SEPTEMBRE 2022

<p><u>Lundi 5 septembre</u> De 14h00 à 16h30</p>	<p>Atelier Créatif : Décoration d'une boîte à mouchoirs - Rendez-vous à la Villa Louise Michel Nous vous proposons de décorer une boîte à mouchoirs en bois, dont vous serez propriétaire à la fin de la séance. C'est l'occasion de développer votre côté artistique et votre créativité. Pour clôturer, l'activité un petit goûter vous est offert.</p>  <p>AVANT APRES</p>
<p><u>Jeudi 8 septembre</u> Départ : 10h00 Retour : 17h45</p>	<p>Journée sur le thème de la Photographie - Départ de la Villa Louise Michel Sortie au Port de St Christoly Le matin, atelier découverte de l'appareil photo, animé par un photographe puis l'après-midi mise en pratique. Prévoir votre pique-nique pour le midi</p> 
<p><u>Lundi 12 septembre</u> De 14h00 à 16h00</p>	<p>Atelier Créatif : Confection de nœuds pour « octobre rose » Rendez-vous à la Villa Louise Michel</p> 
<p><u>Mercredi 14 septembre</u> Départ : 10h00 Retour : 17h00</p>	<p>Journée interG : Atelier jardinage - Départ de la Villa Louise Michel Matinée aux jardins partagés de St Laurent Pause déjeuner en plein air – pique-nique offert par le CCAS Après-midi détente En partenariat avec les enfants (9-14 ans) du Centre de Loisirs</p> 
<p><u>Lundi 19 septembre</u> De 14h00 à 16h00</p>	<p>Atelier : Jeux du souvenir - Rendez-vous à la Villa Louise Michel Nous vous proposons plusieurs d'activités pour stimuler la mémoire sous forme ludique. Au-delà de se retrouver et de partager des moments de complicité et de convivialité, ses séances ont aussi pour buts de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Stimuler l'activité cérébrale • Travailler la mémoire • Pratiquer des exercices d'attention 
<p><u>Mercredi 21 septembre</u> Départ : 8h30 Retour : 11h00</p>	<p>Marché de St Vivien - Départ de la Villa Louise Michel (sauf juillet et août). Le CCAS vous propose un transport sur la commune de Saint Vivien afin de vous faire découvrir ou redécouvrir son marché.</p>
<p><u>Jeudi 22 septembre</u> De 14h30 à 16h00</p>	<p>Réunion de sensibilisation sur le thème « Arnaques et démarches à domicile Sans inscription et ouvert à tous - Salle François Mitterrand En partenariat avec L'AAPAM, la Gendarmerie et la Police Municipale</p>

Envoyé en préfecture le 18/08/2022
Reçu en préfecture le 18/08/2022
Affiché le 
ID : 033-263302374-20220810-DEL_104A-DE

<p><u>Lundi 26 septembre</u> De 14h00 à 16h00</p>	<p>Initiation à l'informatique - Rendez-vous à la Villa Lo</p> <p>Vous êtes novice, débutant ou confirmé, N'hésitez pas à nous rejoindre, Les exercices sont adaptés à chacun</p> <p>Les animatrices répondront à toutes vos questions. Vous pouvez venir avec votre matériel, sinon nous pouvons vous prêter</p> 
<p><u>Jeudi 29 septembre</u> Départ : 8h45 Retour : 17h30</p>	<p>Sortie pédestre à Royan - Rendez-vous à la Villa Louise Michel</p> <p>Départ du bac au Verdon à 10h30 - Traversée par le bac (8€) à la charge des inscrits Pause déjeuner au restaurant La Siesta (environ 18€) à la charge des inscrits Nous vous proposons une balade dans Royan. Retour du bac de Royan à 15h50</p> <p><u>Pensez à apporter votre bouteille d'eau et à mettre des chaussures confortables.</u></p>

RAPPORTEUR : Madame Murielle GARRIGOU

N°103- OBJET : Compte rendu des aides d'urgence

Madame Murielle GARRIGOU rend compte au conseil d'administration des actes accomplis par la vice-présidente et des agents au titre de leur délégation,

LE CONSEIL PREND ACTE,

↳ Des décisions portant sur les points tels que détaillés ci-dessous :

DATE	N° DE BON	BG/JCD/MG/CB	NOM PRENOM	AIDE ACCORDEE							REFUS
				ALIM	GAZ	PETR	ESS	HOTEL	BOIS	KIT HYGIENE	
AIDES Mars 2022											
15/03/2022	C2022000036	CB	Mme R	60 €							
16/03/2022	/	CB	Mme L								X
30/03/2022	C2022000045	CB	Mme L	50 €							
31/03/2022	C2022000050	CB	Mme G	100 €							
AIDES AVRIL 2022											
14/04/2022	/	CB	Mme F								X
22/04/2022	/	CB	Mme M								X
25/04/2022	C2022000055	CB	Mme G	30 €							
26/04/2022	C2022000060	CB	M A	15 €							
26/04/2022	C2022000061	CB	M A	15 €							
28/04/2022	C2022000062	CB	M D	30 €							
28/04/2022	C2022000063	CB	Mme S	60 €							
AIDES MAI 2022											
03/05/2022	C2022000066	CB	Mme G	60 €							
11/05/2022	C2022000069	CB	M M	30 €							
12/05/2022	C2022000070	CB	Mme P	30 €							
12/05/2022	C2022000071	CB	Mme P	30 €							



L'ordre du jour étant épuisé, clos la séance à 19H20.

Envoyé en préfecture le 18/08/2022
 Reçu en préfecture le 18/08/2022
 Affiché le 
 ID : 033-263302374-20220810-DEL_104A-DE